

Pravovaja sistema Tadžikistana v dorevoljucionnyj period. Douchanbeh, TGNU, 1998, 71 p. [Le système juridique du Tadjikistan à l'époque pré-révolutionnaire]

Stéphane A. Dudoignon



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/abstractairanica/36664>

DOI : 10.4000/abstractairanica.36664

ISSN : 1961-960X

Éditeur :

CNRS (UMR 7528 Mondes iraniens et indiens), Éditions de l'IFRI

Édition imprimée

Date de publication : 15 mai 2001

ISSN : 0240-8910

Référence électronique

Stéphane A. Dudoignon, « *Pravovaja sistema Tadžikistana v dorevoljucionnyj period.* Douchanbeh, TGNU, 1998, 71 p. [Le système juridique du Tadjikistan à l'époque pré-révolutionnaire] », *Abstracta Iranica* [En ligne], Volume 22 | 2001, document 281, mis en ligne le 15 février 2010, consulté le 13 octobre 2020. URL : <http://journals.openedition.org/abstractairanica/36664> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/abstractairanica.36664>

Ce document a été généré automatiquement le 13 octobre 2020.

Tous droits réservés

Pravovaja sistema Tadžikistana v dorevoljucionnyj period. Douchanbeh, TGNU, 1998, 71 p. [Le système juridique du Tadjikistan à l'époque pré-révolutionnaire]

Stéphane A. Dudoignon

- 1 Sous ce titre anachronique (puisque l'apparition du Tadjikistan n'est pas antérieure à la période soviétique), l'A. du présent ouvrage nous propose un survol des différents systèmes juridiques appliqués d'une part dans les régions intégrées à partir de 1867 au territoire russe du Turkestan (Khoudjand, Oura-Teppe), d'autre part dans les régions orientales de l'émirat de Boukhara, sous protectorat russe entre 1873 et 1917. L'A. se penche d'abord sur le droit russe tel qu'il était administré à l'encontre des communautés « allogènes » (*inorodcy*) de l'empire. Les chapitres consacrés, respectivement, au droit islamique et au droit coutumier (curieusement isolés l'un de l'autre) reposent pour l'essentiel sur des études ethnographiques effectuées pendant la période soviétique, ce qui leur fait perdre beaucoup de leur valeur. L'A. s'est intéressé aux effets contradictoires de la politique russe sur le fonctionnement du système juridique de l'émirat de Boukhara : favorable aux religieux traditionalistes, le pouvoir colonial a encouragé dans l'émirat les courants les plus conservateurs du *mazhab hanafi* ; en même temps, l'extension de la législation russe dans les domaines concernés par les échanges avec la Russie minait de l'intérieur le système mis en place lors de l'établissement du protectorat. Ces considérations sont fort intéressantes, et elles auraient sans doute donné lieu à des conclusions plus fines, si l'A. avait eu accès à une documentation plus importante ☞ à commencer par un très abondant corpus de textes juridiques en persan, qu'il semble avoir totalement ignoré.

INDEX

Thèmes : 4.6. Histoire de l'Asie centrale et Caucase (à partir de 1917)

AUTEURS

STÉPHANE A. DUDOIGNON

CNRS – Strasbourg